

DOCUMENT A
CONSERVER



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS

À DAOULAS

◆ DICRIM ◆

www.daoulas.bzh



NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉS.ÉES

L'actualité nous rappelle régulièrement que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques naturels et/ou technologiques (tempête de 1999, explosion de l'usine AZF en 2001, incendies qui ont ravagés le sud de la France, inondations qui ravagent des villes entières tous les ans...).

Le risque zéro n'existe pas, y compris dans notre commune, où nous pouvons nous souvenir de l'inondation du 12 décembre 2000 qui a atteint un niveau que l'on n'avait encore jamais vu de mémoire de Daoulasien et plus récemment, la tempête Ciaran en novembre 2023 qui a impacté fortement notre territoire.

La sécurité des habitants de Daoulas est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune. Ce dernier vous présente également les consignes de sécurité à connaître en cas d'incident ainsi que les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ce risque.

Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Le Maire,
Jean-Luc LE SAUX

Sommaire

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?	P.4
LE RISQUE D'INNONDATION / SUBMERSION MARINE	P.6
LE RISQUE DE CRUE	P.7
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?	P.9
SUBMERSION MARINE: LES CONSIGNES	P.11
LE RISQUE DE TEMPÊTE ET VENT VIOLENT	P.12
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?	P.13
LE RISQUE DE CANICULE	P.14
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?	P.15
LE RISQUE DE SÉISME	P.16
QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE	P.17
LE RISQUE DE RADON	P.18
SITUATION ET PRÉVENTION	P.19
LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION	P.20

Numéros et sites web utiles

Mairie de Daoulas : 02 98 25 80 19.....www.daoulas.bzh

Gendarmerie de Daoulas : 02 98 25 80 06

Gendarmerie : 17 ou depuis un mobile : 112

Pompiers : 18 ou depuis un mobile : 112

Samu : 15

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

Electricité (urgences Enedis) : 09 72 67 50 29

Gaz (urgences) : 08 00 47 33 33

Service des eaux (Eau du Ponant) : 02 29 00 78 78

Préfecture du Finistère : 02 90 77 20 00 www.finistere.gouv.fr

Vigicrue : 08 00 12 10 10 www.vigicrues.gouv.fr

Météofrance www.meteofrance.com

Réseaux sociaux et application mobile

Facebook Ville de Daoulas : <https://www.facebook.com/VilledaDaoulas>

Instagram Ville de Daoulas : <https://instagram.com/daoulas.bzh>

L'application Panneau Pocket disponible sur Android et iOS : pour être informé et alerté par la mairie directement sur votre téléphone mobile

Les risques majeurs

Un risque majeur est un évènement incertain et brutal dont les conséquences peuvent être considérables

DÉFINITION

Le risque est une notion de probabilité quant à la survenance d'un évènement susceptible d'engendrer des dommages plus ou moins importants. Il est le résultat d'une combinaison de faits non contrôlables ayant des enjeux humains, économiques et/ou environnementaux.

Le risque majeur, s'il a les mêmes caractéristiques, se définit par une probabilité de **fréquences plus faible**, mais ses conséquences sont immédiates et le **danger représenté est beaucoup plus conséquent**. Ces effets touchent un grand nombre de personnes, causant des dommages importants et peuvent par leur soudaineté dépasser les capacités de réaction des instances chargées de la sécurité. Ce qui justifie de l'importance de l'information préventive auprès des la population.

Ce document a donc pour but **d'avertir les usagers sur les dangers** auxquels ils sont exposés ainsi que les **mesures préventives** qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité afin de mieux se prémunir en cas de risques majeurs.

L'ALERTE

La commune ne dispose pas sirène. En cas de risques majeurs, la population sera avertie par différents vecteurs de communication :

- Le **site internet** de la commune : www.daoulas.bzh
- Les **réseaux sociaux** :
<https://www.facebook.com/VilledeDaoulas>
<https://instagram.com/daoulas.bzh>
- L'**application mobile Panneau Pocket**
- L'**Affichage** en mairie

En cas de phénomène de grande ampleur :



- la procédure **FR-ALERT**, dispositif d'alerte et d'information des populations permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un mobile de sa présence dans une zone en danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger (aucune inscription nécessaire).

LES RISQUES MAJEURS À DAOULAS

Cinq risques majeurs identifiés :

- Inondation/Submersion marine
- Tempête
- Canicule
- Séisme
- Radon

En cas d'alerte : que faire ?

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION, SUIVRE LES DIRECTIVES

Une stratégie municipale a été élaborée dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette stratégie vise à accompagner et à sécuriser au mieux les populations et les enjeux de Daoulas.

LES DIRECTIVES À SUIVRE

En cas de risque majeur avéré, **suivre impérativement les consignes** reçues :

- Écouter la radio : **France Bleue** (101.4 FM), **France Info** (105.5 FM)
- Se renseigner via les moyens d'alerte (voir page 3)
- Éviter tout déplacement inutile
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

En cas d'évacuation :

- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer si nécessaire
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir un sac contenant les affaires de 1ères nécessités
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités

Se conformer strictement aux consignes reçues selon la nature de l'évènement.

EN PRÉVENTION

Parce que le risque est bien souvent imprévisible, il est conseillé à chaque citoyen.ne de constituer un kit de sécurité :

-  Radio à piles
-  Bougies et/ou lampes torches
-  Nourriture et eau potable
-  Médicaments urgents et trousse de premier-secours
-  Vêtements de rechange et chauds
-  Papiers d'identité et importants
-  Couverture (classique ou survie)
-  Piles adaptées, batteries externes préalablement rechargées ou solaires

Vos enfants sont en sécurité à l'école. Le personnel éducatif est formé pour face aux événements majeurs.

Donc sans indication contraire, **NE VENEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) est destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>



Inondations Submersions

Daoulas est susceptible d'être affectée par le phénomène d'inondation, résultant d'une part d'une crue de **type fluvial**, et d'autre part de **submersion marine**.

La commune est régulièrement soumise à des débordements de cours d'eau entraînant l'inondation de lieux habités pour deux raisons majeures: **une pluviométrie importante** sur le bassin versant, où coulent la Mignonne et ses affluents, les ruisseaux de Lezuzan et de Lohan, et **les forts coefficients de marée**, dont l'influence se fait sentir jusque dans la partie basse de Daoulas.

Le risque de crue

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables. Elle est due à une augmentation ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables. Elle peut être renforcée par de fortes marées et/ou surcotes maritimes.

HISTORIQUE DES CRUES

Daoulas a connu au cours de ces dernières décennies un certain nombre de crues marquantes :

- **Janvier 1995**
- **Décembre 1999**
- **Décembre 2000** : crue historique
- **Novembre 2012**
- **Décembre 2013-Mars 2014** suite à des tempêtes successives
- **Janvier 2024**

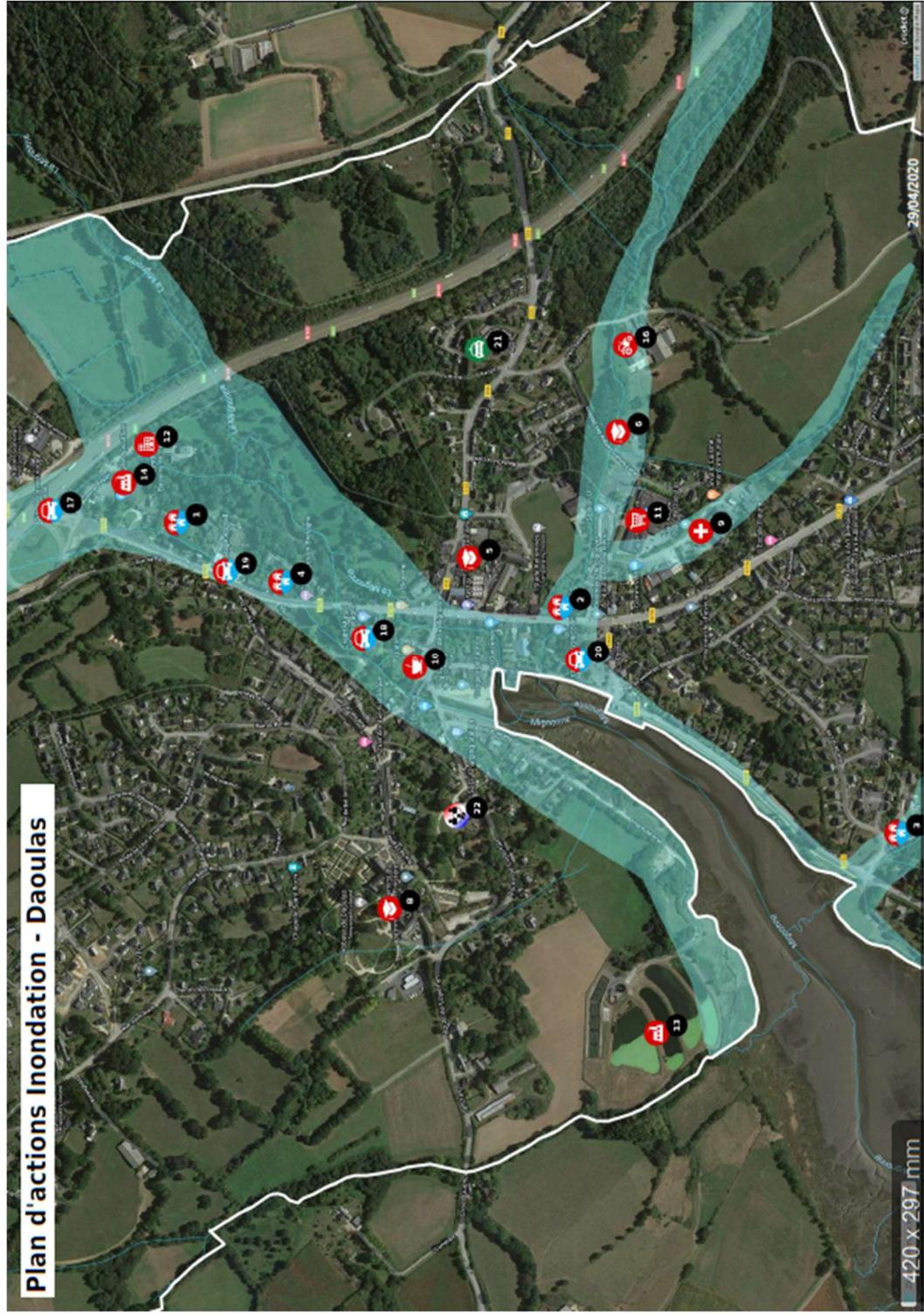
MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

- Élaboration d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI);
- **Entretien des exutoires et avaloirs** communaux;
- Élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS);
- **Travaux à la suite de l'inondation de 2000** : retenue d'eau au Moulin du Pont, remise à l'air libre du bief aval au Moulin, retenues de régulation sur les affluents;
- Mise en place de **repères de crues** et d'une **signalétique** ;
- Remplacement du **système de pilotage** de la vanne de la rue du Pont

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise.

5 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) pris sur la commune.

Plan d'actions Inondation - Daoulas



Que faire en cas d'alerte ?

L'ALERTE

L'équipe municipale réalise une veille quant au risque d'inondation notamment en période de risque de crue.

Vous serez prévenu à l'avance dans la mesure du possible du risque.

Les modes d'informations

- Signalétique : **2 panneaux fixes** situés de part et d'autre de la **rue du Valy** annoncent le degré de risque d'inondation (faible/moyen/fort).

Des **panneaux mobiles « zone inondable »** seront ajoutés à l'entrée des rues susceptibles d'être impactés par l'inondation

- L'application **Panneau Pocket**
- Les Réseaux Sociaux :
<https://www.facebook.com/VilledeDaoulas>
<https://instagram.com/daoulas.bzh>
- En cas d'alerte très importante, l'équipe municipale contactera directement par téléphone les personnes impactées (ou porte à porte si besoin).

AVANT

S'informer des risques météorologiques

- Aider les personnes dans le besoin
- Évacuer les lieux avant la montée des eaux (si alerte importante).

- Prévoir le matériel de première nécessité (voir p.5)
- Débrancher les appareils électriques, couper le gaz et le disjoncteur
- Fermer, calfeutrer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations que l'eau pourrait atteindre)
- Surélever les meubles et l'électroménager
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux

Il est également conseillé aux personnes habitant les zones inondables

De se munir de **atardeaux** (planches qui se fixent au bas des portes à pour les portes d'entrées)



Communiquer ses coordonnées en mairie afin d'être répertorié dans l'annuaire de crise et être prévenu en cas de crue

En cas d'absences, laisser ses atardeaux fixés à la maison

Avertir dès à présent la mairie si vous souhaitez une assistance en cas de vulnérabilités



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir



Submersion marine : les consignes

PENDANT

Écouter la radio pour suivre l'évolution de la météo et connaître les consignes de sécurité données par les autorités.

- Éviter tout déplacement inutile
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne téléphoner qu'en cas de besoin
- Monter dans les étages
- Ne pas entreprendre d'évacuation sans l'aval des autorités

En cas d'évacuation

- Sur demande des autorités, rejoindre un centre d'accueil
- Disposer d'un bagage maximum par personne (vêtements de rechange, médicaments, couverture)
- Fermer à clef l'habitation et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et fermer les volets
- Informer la mairie en cas de départ ou si vous souhaitez être pris en charge dans un hébergement d'urgence communal (seulement en cas de catastrophe avérée)

APRÈS

- Ne retourner au domicile que sur indication des autorités
- Dresser un inventaire complet des dommages visibles (photos à l'appui) et saisir son assureur pour déclarer le sinistre.
- Aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et désinfecter.
- Rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche et après vérification technique
- Mettre le chauffage dès que possible
- Évaluer les points dangereux et s'en éloigner
- Contacter la mairie en cas de besoin

LES SECTEURS EXPOSÉS

Route de Brest
Impasse du Moulin des Salles
Vern ar Piquet
Rue CD des déserts
Route de Quimper
Vern Deredec
Quai du Valy
Rue du Valy
Rue du pont
Rue de la rive



Tempêtes

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts et violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ces phénomènes peuvent avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** : les habitations (toitures, cheminées, antennes) ; détérioration des lignes électriques et de communications ; perturbations des réseaux de transports **et l'environnement** (chutes d'arbres, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation...).

Que faire en cas d'alerte?

La tempête Ciaran, survenue le 2 novembre 2023 a impacté terriblement l'ensemble de la commune : chute de très nombreux arbres, lignes électriques et téléphoniques endommagées entraînant des pannes électriques et téléphoniques majeures.

AVANT

- Suivre les prévisions météorologiques
- Ranger et fixer les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers)
- Vérifier le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons)
- Fermer les portes et les volets
- **Restez chez vous et évitez tout déplacement**
- Recharger les matériels électriques (téléphones, batteries externes etc.)
- Prévoir un kit de première nécessités (voir page 5)

PENDANT

- Éviter tout déplacement inutile, réduire sa vitesse en cas de déplacement impératif
- **Ne pas intervenir sur les toitures**
- Ne pas se promener en forêt (tout zone boisée) ni sur le littoral
- Écouter les stations de radios locales

APRÈS

- Aider les sinistrés et les personnes vulnérables
- Rétablir les réseaux électriques qu'après vérification technique
- **Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol (sous aucun prétexte)**
- **Prendre des photos des dégâts** et faire un inventaire complet avant de contacter votre assureur
- **Au-delà de 24 heures de coupure électrique, toute denrée alimentaire congelée ne doit impérativement pas être recongelée** même si le congélateur est encore frais.

En cas de chauffages et/ou cuisinière électriques dans l'habitation, avoir une alternative d'appoint peut apporter un confort minimum aux habitants impactés avant totale rétablissement de la situation : chauffage au pétrole, réchaud etc.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS



Canicules

La canicule désigne une **période prolongée de chaleur excessive**. Elle se caractérise par des températures qui dépassent les normales saisonnières et qui peuvent avoir des effets significatifs sur la santé humaine, l'environnement, et les infrastructures.

Que faire en cas d'alerte?

Bien que notre territoire soit relativement épargné, notre population, moins habituée aux fortes chaleurs, peut être plus vulnérable aux effets de la canicule. La vigilance et les mesures préventives permettent de mieux nous protéger face à ces phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et intenses.

Les canicules sont particulièrement risquées pour les personnes âgées de **plus de 65 ans**, les **nourrissons** et enfants de **moins de 4 ans**, les personnes ayant des **fragilités de santé** ainsi que les travailleurs exerçant une **activité en extérieur**.

- Être solidaire avec les personnes fragilisées de son entourage et voisinage
- **En cas de malaise ou de coup de chaleur, appelez immédiatement le 15**

LES PRÉCONISATIONS

En cas de canicule, il convient de :

- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et les rideaux
- Aux heures d'ensoleillement, **fermer les fenêtres** pour ne pas laisser entrer la chaleur. **Ouvrir la nuit et au petit matin.**
- **S'hydrater** régulièrement avec de l'eau, sans attendre la soif . Éviter les boissons alcoolisées et sucrées
- **S'humidifier le corps** régulièrement sans se sécher
- Passer quelques heures par jour dans un **endroit frais** : cinéma, grandes surfaces, musées ou tout autre établissement pouvant avoir un système de climatisation.
- **Ne pas rester isolé**
- **Éviter la plage , les piscines extérieures**

EN CAS D'ALERTE

- Un centre de rafraîchissement peut être ouvert en mairie pour les personnes isolées et fragilisées.
- Demander conseil à son médecin en cas de traitement médicamenteux réguliers
- Suivre l'ensemble des préconisations jusqu'à la fin de l'épisode

BON A SAVOIR

Les effets de la chaleur sont néfastes sur l'ensemble de la population ainsi que les animaux sauvages, d'élevage et domestiques.

Veillez à ne pas les laisser exposer en extérieur et à bien les hydrater. Évitez de les promener sur des sols durs (béton, bitume etc.) afin d'éviter les brûlures qui peuvent être très graves (la chaleur des sols peut atteindre 70°C)

Et attention au coup de chaleur !



Séisme

Un séisme est consécutif à **un ensemble de déplacements, plus ou moins importants, du sol et du sous-sol terrestre**, d'origine naturelle faisant vibrer le sol plus ou moins fortement.

Le Finistère, en tant que partie du Massif Armoricaïn, est une **région à faible risque sismique**. Les tremblements de terre y sont rares et de faible magnitude. Malgré cela, des mesures de prévention et de sensibilisation existent pour assurer la **sécurité de la population** et la **résistance des infrastructures**. Il est toujours prudent de rester informé et préparé, même dans les régions à faible risque sismique.

Que faire en cas d'alerte?

Bien que Daoulas soit classée en zone de sismicité faible (zone 2), savoir se prémunir en cas de séisme est primordial.

AVANT

Un séisme ne prévint pas. Le **kit de premiers secours** conseillé en page 5 sera parfaitement adapté pour faire face aux premières conséquences d'un tel événement.

PENDANT

En cas de séismes ou de mouvement de terrain, il convient de :

- **Ne pas sortir** de son domicile ou de son lieu de travail
- **S'abriter** sous un meuble solide ou contre un mur porteur et se protéger la tête avec les bras
- **S'éloigner des fenêtres**
- **Ne pas descendre de voiture** avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des câbles électriques, des arbres, des ponts, des arches etc.
- **Ne pas allumer de flamme**, ne pas fumer
- S'éloigner des sentiers littoraux
- Ne pas toucher les câbles électriques au sol
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- **Suivre les consignes de sécurité** (radio locale, réseaux sociaux et application informative de la commune)
- **En cas d'évacuation vers un centre d'accueil par les autorités, il est fortement recommandé de s'y rendre**
- **Si une personne est bloquée** dans les décombres, garder son calme et signaler la présence en frappant sur l'objet le plus approprié (poutre, canalisation etc.) et **prévenir les pompiers**
- **Ne pas prendre l'ascenseur si vous êtes dans un immeuble**
- Être solidaire avec son entourage et son voisinage

APRÈS

- Couper les arrivées de gaz et d'eau
- Évaluer les dégâts et prendre des photos
- Évacuer les bâtiments et s'en éloigner s'ils sont trop endommagés

A RETENIR

Vos enfants sont en sécurité à l'école. Le personnel éducatif est formé pour face aux événements majeures.
Donc sans indication contraire,
NE VENEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS

86

Rn

Radon

Le radon est un **gaz radioactif** présent naturellement dans l'environnement. Il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les **sous-sols granitiques** et volcaniques. Il est **inodore et incolore**. Son inhalation peut provoquer un **risque pour la santé** des personnes.

Selon la pression atmosphérique, le radon s'échappe plus ou moins du sol. **C'est en hiver que les teneurs sont les plus importantes**. C'est également à cette saison que les logements sont les plus confinés et que les habitants restent le plus à l'intérieur de leur domicile.

Situation et prévention

Daoulas se trouve en catégorie 3. Cela signifie que les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement à d'autres formations géologiques. C'est pourquoi il est important de respecter quelques principes de précaution.



Les voies de pénétration du radon dans une maison

MANIFESTATION

C'est principalement **par le sol** que le radon se répand dans l'air intérieur des bâtiments. Sa concentration dépend de deux facteurs principaux :

- De la **concentration de radon sous le bâtiment**, de la perméabilité et de l'humidité de celui-ci.
- Des **caractéristiques propres au bâtiments** : construction, présence de vide sanitaire, étanchéité des fondations, fissuration de la surface en contact avec le sol, performance du système de ventilation et disposition des canalisations.

CONSÉQUENCES

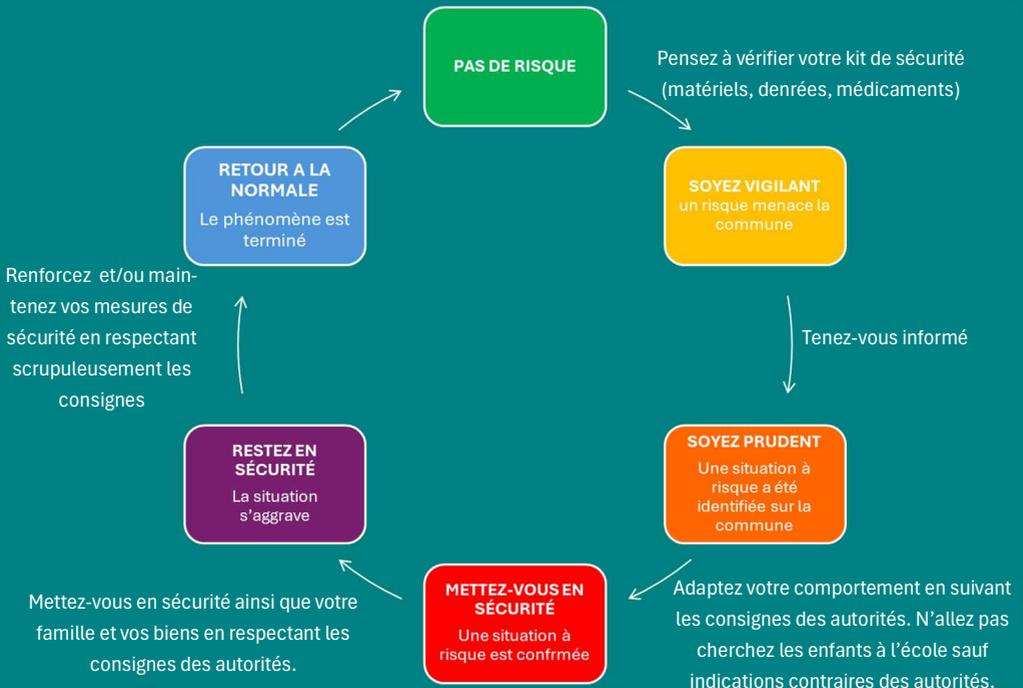
Le radon est avant tout un **cancérogène pulmonaire**. Une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer différentes pathologies (cancer du poumon etc.)

Cependant, des études ont montrées que plus on intervient tôt pour diminuer la concentration de radon dans un habitat, plus le risque de développer des troubles de santé diminuent.

RÉDUIRE LA CONCENTRATION DE RADON DANS SON HABITATION

- **Aérer chaque jour le logement** plusieurs minutes (même en hiver) ventilation mécanique ou mise en dépression du sol (SDS) afin que l'air du soubassement soit extrait mécaniquement vers l'extérieur où le radon est dilué naturellement
- **Empêcher le radon de pénétrer par le sol** (bonne étanchéité entre l'habitation et le sous-sol, étanchéité autour des canalisations, des portes, des trappes etc.)
- **Augmenter le renouvellement de l'air** (renforcement de l'aération naturelle, VMC etc.)
- **Traiter les soubassements** (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) par aération naturelle,

CHAQUE CITOYEN DOIT ÊTRE ACTEUR DE SA PROPRE SÉCURITÉ



DÉMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez votre assurance



Prenez des photos de votre sinistre



Ne jetez rien jusqu'à l'expertise



Déclarez le sinistre

Le risque zéro n'existant pas, ce document ne doit pas faire oublier les autres risques : renversement de produits dangereux (pollution, accident etc.), risque de neige/verglas, grand froid etc. ...

Pour l'ensemble des risques, les consignes énumérées page 4 et 5 de ce document peuvent être appliquées.

Un **annuaire de crise** a été constitué par l'équipe communale afin que vous puissiez être contacté en cas d'alerte : n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour en faire partie.

Enfin, parce que la solidarité reste le mettre mot face aux évènements majeurs, vous pouvez également vous inscrire dans la **Réserve Citoyenne de Sécurité Civile** de la commune pour venir renforcer et soutenir l'équipe communale en cas de crise. Pour plus d'informations, envoyez nous votre demande à victoria.can@daoulas.bzh